



## COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

18 mai 2012

### **Héliski et tourisme Réexamen de toutes les places d'atterrissage en montagne**

**(IVS).- L'Office fédéral de l'aviation civile procède au réexamen des 48 places d'atterrissage en montagne du pays. Le Valais en comptabilise 19, dont certaines permettent la dépose de skieurs et la pratique de l'héliski. Dans ce contexte, le Canton et les instances locales ont évalué la compatibilité de l'héliski avec le type de tourisme pratiqué ou souhaité. Le rapport concernant cette évaluation est aujourd'hui disponible.**

La procédure du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) exige une preuve de l'intérêt touristique de l'héliski pour la partie du processus consacrée aux « places d'atterrissage en montagne » (PAM). Le Valais a résumé dans un précédent rapport les bases correspondantes pour la région de Zermatt.

Le présent rapport expose donc l'intérêt touristique pour les trois autres régions du Valais (Aletsch, Valais sud-ouest, Sanetsch). L'ensemble du canton est ainsi traité.

Dans son ensemble, les vols liés aux PAM et plus particulièrement les vols héliski sont une des composantes qualitatives et uniques de l'offre touristique globale. Bien que non représentatif d'un point de vue quantitatif, l'héliski, selon les premières estimations, apporte une valeur ajoutée comprise entre 6 et 7 millions de francs par an (environ 1 ‰ de la création de valeur touristique).

Les éléments déterminants à retenir sont :

- une clientèle à haut pouvoir d'achat qui, sans cette offre locale, s'exilerait à l'étranger pour satisfaire sa demande ;
- l'héliski, qui est le maillon clé qui relie la chaîne des principaux bénéficiaires de cette offre, à savoir : les compagnies d'hélicoptères, les guides de montagne, les hébergeurs hôteliers, les restaurateurs et propriétaires de résidences secondaires, qui en sont les principaux bénéficiaires.

Géographiquement, Zermatt et Verbier retirent les plus grands bénéfices directs. Il faut cependant tenir compte du fait que la clientèle est très mobile. Par conséquent, les bénéfices ne peuvent être attribués ou être dus que partiellement à certaines régions.

Les résultats de cette évaluation, menée par le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement et celui de l'économie, de l'énergie et du territoire, sont disponibles sous [www.vs.ch](http://www.vs.ch) / Communication et médias > Etudes et rapports > DTEE et DEET.

***Des questions éventuelles complémentaires peuvent être posées à Gilles Délèze, collaborateur scientifique au Service des transports 027 606 33 99***

